Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 8 Novembre 1888 No. 4.



ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

JOIE D'HIVER.

Hier encore un rayon brillait à ma fenêtre,
Et ce matin je l'ai vainement attendu.
Le deuil des noirs brouillards s'est sur nous étendu
Comme le manteau sombre où s'enveloppe un traître.

L'hiver est, une fois de plus, devenu maître
Du monde, et son frisson partout s'est répandu.
Adieu, soleil éteint ! Adieu, plaisir perdu
De vivre dans l'air pur de la gaieté champêtre !

Point de regrets. Je vais reprendre au coin du feu,
Mes livres, vieux amis que j'oubliais un peu,
Et les heures encor vont me paraître brèves.

Puisque, toutes, c'est vous qui me les charmerez,
Tendres musiciens, poëtes inspirés,
Et puisque je ferai mon rêve de vos rêves.

Paul Collin.

PENSÉES.

—Oublie ce que tu as donné ; souviens-toi de ce que tu as reçu.

—Coux qui ont des croyances échappent aux crédulités.—A. Delpit.

—L'exagération paraît toujours plus naturellement aux femmes que la vérité.—Théop. Gautier.

—Le bien, nous le faisons ; le mal, c'est la fortune On a toujours raison, le destin toujours tort.—La Fontaine.

—Conduisez-vous toujours avec la même retenue que si vous étiez observé par dix yeux et montré par dix mains.

—Il ne faut amener avec soi dans la vieillesse aucun défaut de jeunesse, car la vieillesse fournit déjà par elle-même assez d'imperfections.—Gœthe.

L'EMPEREUR GUILLAUME A ROME.

L'impression produit par la visite de l'empereur au Pape est très diverse, à Rome surtout, selon les camps auxquels on appartient et les sentiments que l'on cherche à faire prévaloir.

L'*Observatore romano* considère la visite de l'empereur Guillaume au Pape comme un acte de la plus hante importance accompli dans des circonstances qui triplent sa valeur. La venue de l'empereur d'Allemagne ne rend ni plus stable ni plus forte la situation du gouvernement italien à Rome et laisse intacte la question romaine. Tant que cette question ne sera pas résolue, elle rendra précaire la sécurité et l'existence du gouvernement italien.

En France, la *Justice*, organe du radical Clémenceau, disait la veille :

"Jusqu'ici, et grâce à l'abstention des souverains catholiques, on pouvait croire qu'il y avait deux rois dans Rome : Humbert 1er et Léon XIII. Vendredi prochain, il n'y en aura plus qu'un : celui qui le premier a reçu une visite de l'empereur d'Allemagne,—le Pape."

Le *Temps*, journal protestant, dit "que la visite de l'empereur marque deux choses : en premier lieu, l'irréconciliable opposition, après dix-huit ans de vis-à-vis, de la royauté italienne et de la Papauté, même représentée par le sage et modéré Léon XIII ; en second lieu, la ferme intention du souverain allemand, tout en resserrent les liens de la triple alliance, de ne pas souffrir que l'on exploite son voyage comme un manque de respect prémédité aux droits et aux prétentions du souverain Pontife.

"On peut épiloguer à perte de vue sur la possibilité de plaire au Vatican, ou de ménager le Vatican sans irriter le Quirinal ; l'important, c'est que la cour de Berlin a cet objectif en vue et qu'elle n'entend pas sacrifier, même aux effusions de la lune de miel de l'Alliance italienne, les bonnes relations qu'il en a tant coûté au prince de Bismarck de rétablir avec le Saint Siège."

Dans un autre article, le même journal disait : "De l'entrevue du Vatican, il faut retenir deux points et y insister :

"Le premier, c'est que l'empereur d'Allemagne, l'homme tout-puissant en Europe, vient de déclarer par le fait même et avec une indéniable solennité que la question romaine n'est pas close, qu'elle demeure *impregindica*, comme disent les diplomates italiens, c'est-à-dire formellement réservée.

"Le second, c'est que la puissance spirituelle et l'autorité morale du Pape n'ont jamais été plus explicitement reconnues comme constituant une souveraineté à part, avec laquelle il faut traiter, devant laquelle s'inclinent même les fils de Luther."

Tout cela est vrai, mais il faudrait bien se garder d'en conclure que l'empereur Guillaume II ait la moindre velléité d'intervenir de quelque manière que ce soit pour modifier en rien l'état de choses actuel. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le toast qu'il porta le soir même, au dîner du roi Humbert :

Le roi Humbert s'était levé le premier et avait porté un toast, en italien, "à l'empereur, à la nation amie, à l'allience conclue pour la paix de l'Europe et le bien-être de nos peuples, à l'armée allemande, défense et gloire de l'Allemagne !"

L'empereur a répondu en allemand :

"Je remercie Votre Majesté du fond du cœur pour les chaleureuses paroles qu'Elle m'a adressées.

"L'allusion à l'alliance héritée de nos pères trouve en moi un vif écho.

"Nos pays, guidés par leurs grands souverains, ont conquis par l'épée *leur unité*. L'analogie entre nos histoires implique *l'accord perpétuel* des deux peuples pour *le maintien de cette unité*, qui est la plus sûre garantie de la paix.

"Nos relations trouvent la plus vive expression dans le grandiose accueil que la capitale de Votre Majesté m'a fait.

"Je lève mon verre et je bois à la santé de Votre Majesté."

L'empereur, observe M. Auguste Roussel de *l'Univers* a établi là une similitude qui n'est pas flatteuse pour l'Allemagne. Ce qui sera sans doute douloureusement ressenti par les catholiques d'Allemagne, c'est que de telles paroles aient été prononcées au Quirinal, le soir même du jour où l'empereur a fait sa visite au Vatican. A Rome pourtant plus qu'ailleurs, l'empereur devait se souvenir des leçons de l'histoire.

L'AMITIÉ.

Le cœur de l'homme ne peut pas plus vivre sans ami que l'œil ne peut vivre sans lumière. Cependant, quoiqu'un ami soit nécessaire à tous les âges et dans toutes les circonstances de la vie, il ne l'est jamais autant que dans la jeunesse, parce qu'alors le cœur qui n'est pas plein d'une affection noble et sainte s'emplit facilement d'amours sensuelles et coupables, et que le vice entre sans obstacle dans une âme inoccupée. Beaucoup se disent amis, peu le sont en effet. Un jeune homme a toujours un assez grand nombre de camarades, mais il a rarement des amis ; et c'est peut-être l'époque de la vie où l'homme en a le moins. Il en est même beaucoup pour qui un ami serait une gêne, et qui fuient l'amitié comme un frein qui arrêterait leur fougue, et comme un lien qui enchaînerait leurs passions.

Il y a entre les camarades et les amis cette différence que les premiers prennent le temps, et que les seconds le donnent. On a des camarades pour jouer ou ne rien faire : on a des amis pour être vertueux et agir. Ceux-là partagent les choses auxquelles on ne tient pas, les plaisirs, le temps, et quelquefois l'argent ; nous partageons avec ceux-ci ce que nous avons de plus intime et de plus précieux, nos joies, nos secrets et nos douleurs.

Un des plus grands avantages de l'amitié, c'est d'apprendre à l'homme à se passer du monde et de ces vains plaisirs sur lesquels s'abattent comme instinctivement les esprits vides et les âmes indigentes. Qu'irait chercher dans le monde celui qui possède un ami ? Que peut être le plaisir à celui qui a le bonheur ? Le monde est le bien des hommes pauvres du dedans : mais dès qu'une grande pensée descend sur l'intelligence, ou dès qu'une belle amitié vient se poser sur le cœur, le monde ne paraît plus que ce qu'il est réellement, l'asile de toutes les vanités et le réceptacle de toutes les misères. C'est l'ennui, l'oisiveté, le vide du cœur et de l'esprit, qui poussent dans le monde, et qui rendent ses fêtes si nombreuses. Donnez à la vie une pensée ou une affection sérieuse, et tous ses instants se grouperont aussitôt autour d'elle ; toutes les puissances de l'âme se ramasseront autour de ce centre, tous les désirs et toutes les espérances courront ou plutôt voleront vers ce but. Ce qui fait que la vie d'un jeune homme n'a point cette suite ni cette constance qui en font la force, c'est qu'elle n'a point de but marqué qui la sollicite et l'attire ; ce qui fait que son cœur se disperse et s'épuise dans cette dispersion, c'est qu'il n'est point contenu dans une affection large et profonde. Il se verse dans ces amours légers ou coupables qui, n'ayant ni largeur ni profondeur, en laissent tous les sentiments déborder ou errer à l'aventure. Enchaînez-le à une amitié forte et puissante, et il ne se perdra plus dans ce vague qui le fatigue et l'épuise.

L'enfant que la femme porte en son sein la préserve des maladies contagieuses qui sévissent autour d'elle. L'âme qui porte en soi une haute pensée et une sainte affection échappera facilement à la contagion du vice et des mauvais exemples. Il est dangereux à un jeune homme de laisser jeûner son cœur. Dans la faim qui le dévore, il se jettera sur le premier objet que rencontreront ses yeux ; il s'en remplira, mais il ne s'en nourrira pas. L'amitié est l'antidote ou le préservatif le plus sûr contre toutes les maladies qui attaquent de préférence le cœur des jeunes gens. Celui qui possède un ami et qui l'aime de toutes les forces de son âme sera difficilement l'esclave de ces coupables amours qui flétrissent la vie avant même qu'elle soit épanouie tout à fait, et qui donnent au corps et à l'âme une vieillesse prématurée.

L'ami qu'il a choisi sera pour lui un port où il trouvera un abri aux jours de tempête, et où ses désirs mobiles et ses espérances incertaines pourront jeter l'ancre. Appuyé sur son bras, il marchera sans crainte dans la vie, et descendra avec sécurité la pente glissante et rapide de la jeunesse. S'il tombe, un effort de charité de son ami le relèvera, et ses chutes elles-mêmes tourneront au profit de son amitié, parce que, dans le sentiment de sa faiblesse, il se tiendra plus fortement à la main de son frère, et s'appuiera davantage encore contre son cœur. Son ami déploiera, comme une tente au-dessus de sa vie, sa charité vigilante et son indulgente miséricorde. Il aura des conseils pour toutes ses incertitudes, une lumière pour ses doutes, des consolations pour ses douleurs, des compassions pour ses faiblesses, et des pardons pour ses fautes. Il marchera comme un second ange gardien à ses côtés dans la vie ; il dissipera de son regard les nuages que l'amour-propre ou la vanité est si ingénieuse à former autour du cœur, et il déchirera le voile des illusions sous lesquelles l'esprit de l'homme aime tant à s'envelopper. Tous deux se suffisant l'un à l'autre, ils n'iront point mendier ailleurs le bonheur qu'ils trouvent tout près d'eux. Que de trésors qui se dépensent inutilement tous les jours seraient conservés si les jeunes gens comprenaient mieux et la nécessité et les charmes de l'amitié !

Mais ce noble sentiment est le partage des belles âmes ; il effraie le vice, et est insupportable à la légèreté et à la médiocrité. Les vrais amis ne se trouvent que parmi ceux qui craignent le Seigneur et qui l'aiment. C'est la religion et la piété qui disposent le cœur aux nobles affections, en le rendant plus large et plus profond. L'amitié vit de sacrifices et de devoirs graves, et c'est ce qui la rend si rare aujourd'hui, parce que tous se cherchent eux-mêmes, et que l'habitude du sacrifice se perd tous les jours davantage.

Ayez un ami si vous voulez rester vertueux ; mais choisissez-le entre mille si vous voulez que son amitié vous soit profitable. que sa vertu soit douce, aimable et indulgente, pour qu'il vous la fasse aimer à vous-même, et pour qu'il ne vous pousse point au découragement si vous avez le malheur d'en abandonner pour un instant les sentiers. Qu'il soit discret, et qu'un secret tombé au fond de son âme ne remonte jamais à la surface. Celui qui trahit la confiance de son ami, et qui dévoile à un étranger les mystères de l'amitié, n'en comprend point la nature ni les devoirs. Qu'il soit désintéressé, prêt à sacrifier son repos, sa santé, son temps et sa fortune pour vous aider et vous soulager. Qu'il soit pieux, et qu'il ne cherche que Dieu dans l'affection qu'il vous porte ; car le plus souvent celui qui ne cherche pas Dieu se recherche soi-même, et rien ne désintéresse plus le cœur que la piété, parce qu'elle y détruit la racine même de l'égoïsme. Quand vous aurez trouvé un tel ami, ne l'abandonnez point ; pardonnez-lui beaucoup de choses : aucun homme ici-bas n'est parfait, et il est insensé d'attendre de ceux qui nous aiment plus qu'ils ne nous peuvent donner.

Charles Sainte-Foi.

Le Manitoba.

Jeudi, 8 Novembre 1888.

LA LEGISLATURE.

La seconde session de la septième législature vient de s'ouvrir à Winnipeg, avec le cérémonial ordinaire.

Voici le discours du trône qui a été lu en anglais et en français par son honneur le lieut.-gouverneur Schultz.

Tous les députés sont présents, moins l'hon. M. Smart et M. A. F. Martin.

Monsieur l'Orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je regrette qu'il soit devenu nécessaire de vous convoquer si tôt.

Depuis la prorogation, il y a quelques jours, un événement tout à fait inattendu s'est produit par le fait que la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique s'oppose d'une manière déterminée à ce que cette extension du chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge, dite extension du Portage, traverse son embranchement du Sud-Ouest.

Comme mon gouvernement a obtenu la pleine autorité de construire cette ligne jusqu'au Portage-la-Prairie cet automne, et a dépensé des sommes considérables en achat de matériel et assumé des obligations onéreuses en s'engageant dans des contrats,—et comme l'obstacle actuel a pour objet d'empêcher l'achèvement de la ligne tel que stipulé,—il a été jugé sage de vous convoquer pour que vous preniez en considération les mesures nécessaires pour faire face aux exigences du présent.

Au commencement du printemps dernier, deux de mes ministres agissant au nom de mon gouvernement ont ouvert avec le gouvernement fédéral des négociations dont le résultat a été un règlement entre la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et les autorités fédérales ; et l'on a cru que la question qui avait agité la population de cette province depuis plusieurs années en était arrivée à une solution. Malheureusement, la même difficulté a été ravivée sous une forme quelque peu différente.

A ce sujet, vous serez peut-être appelés à considérer l'opportunité d'adresser une pétition à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, afin que la position de la Province dans ses rapports avec la Puissance, soit clairement définie.

L'on vous demandera de prendre en considération une mesure autorisant le Gouvernement de prêter dans certains cas aux Municipalités des montants limités.

Un Acte par amender et refondre l'Acte de la Propriété Réelle de 1885 et ses amendements, sera soumis à votre considération ;—

Aussi, un Acte pour amender l'Acte Electoral de Manitoba de Manitoba de 1886, et un Acte pour amender et refondre l'Acte des Ecoles de Manitoba.

J'ordonnerai qu'on vous soumette bientôt les comptes publics de l'an passé, ainsi que les estimations pour l'exercice prochain.

Je vous laisse maintenant à la considération de ces mesures, persuadé que vous les expédierez de manière à promouvoir les meilleurs intérêts de la Province.

LEGISLATURE DU NORD-OUEST.

L'Assemblée du Nord-Ouest a été ouverte jeudi dernier, à Régina. L'Assemblée a adopté les règlements de l'ancien Conseil.

Le Dr Wilson, député d'Edmonton, a été nommé président de l'Assemblée à l'unanimité.

Le discours du Trône a été donné en anglais et en français, par son honneur le lieutenant-gouverneur Royal. Il annonce l'adoption de mesures pour la refonte des ordonnances du Nord-Ouest, la suppression des feux de prairies et la collection et la compilation des statistiques vitales, en même temps qu'il réfère longuement aux visites de Son Honneur aux expositions agricoles.

Relativement à la question des liqueurs, le discours dit que les membres de l'Assemblée, comme représentants du peuple, ont seuls le dégré suffisant d'autorité pour traiter de la question et que toutes représentations qu'ils pourraient faire au Conseil Privé à Ottawa recevraient toute la considération méritée. Le lieutenant-gouverneur sera heureux de transmettre toute recommandation au gouvernement d'Ottawa.

A un caucus des députés, MM Haultain, d'Alberta, Jelly, d'Assiniboia-Ouest, Sutherland, d'Assiniboia-Est, et Mitchell, de la Saskatchewan, ont été nommés comme aviseurs du lieutenant-gouverneur.

Les comités suivants ont été formés.

Education—Tweed, Cayley, Clinkskill, Betts, Oliver, Richardson, Reamer.

Justice.—Haultain, Cayley, Secord, Ross, Neff, Tweed.

Agriculture—Plaxton, Jelley, Cinkskill, Neff, Howie, Turiff, Thornburn.

Immigration—Ross, Tweed, Mitchell, Davidson, Lineham, Haultain.

Privilèges et Elections—Cayley, Betts, Tweed, Oliver, Sutherland, Turiff, Haultain, Clinkskill.

Voies et Moyens—Brett, Thorbnrn, Reamer, Oliver, Lineham, Howie, Mitchell, Plaxton.

Municipalités—Davidson, Tweed. Ross.

Samedi, une requête de certains électeurs de Batoche a été déposée sur la table, elle porte que Geo. I. Fisher eut une majorité de 18 voix sur son adversaire, M. Hillyard Mitchell, lors des élections générales, le printemps dernier. Elle déclare aussi que l'officier-rapporteur a donné un certificat d'élection à M. Mitchell au lieu de M. Fisher, et termine en demandant l'expulsion de M. Mitchell, le siège pour Fisher et la punition de l'officier-rapporteur Ouellette.

La requête est renvoyée à un comité.

TAUX DE FRET.

Les journaux de Winnipeg ont publié la lettre suivante au sujet des taux de fret sur le *Northern Pacific & Manitoba.* M. Oakes qui l'écrit est le vice-président et le gérant de cette compagnie de chemin de fer :

(Confidentielle).

Honorable Thomas Greenway,
Premier ministre du Manitoba.

Monsieur,—Les taux fixés par notre compagnie, allant à et revenant de Portage la Prairie, Winnipeg et les points intermédiaires, venant de et allant à Duluth et aux points intermédiaires de l'Est, ne seront pas plus élevés que ceux fixés par la compagnie canadienne du Pacifique entre Emerson, Morris et autres endroits près de la frontière internationale et Port Arthur et autres points de l'Est. Les taux pour le fret local et le fret en transit direct seront raisonnables. Ce qui fera les taux pour le blé venant de Portage-la-Prairie, Winnipeg et des points intermédiaires à Duluth de 21c. par 100 livres.

La division des taux ainsi faite entre les différentes ligne aura pour base un *pro rata* par mille de la distance actuelle. Un arrangement détaillé à cet effet sera préparé par le commissaire des chemins de fer Martin et notre avocat M. McNaught, pour son exécution par la province du Manitoba, la compagnie du Northern Pacific et la compagnie du Duluth et Manitoba. Ces dernières compagnies autoriseront son exécution à une assemblée qui aura lieu le troisième jeudi d'août.

Bien à vous,

T. E. Oakes,
Vice-président et gérant.

Où sont donc les réductions de taux promises? Rien que sur les frais de transport, cette année, l'on nous promettait qu'au moins $400,000 seraient épargnées à la province. Des sacrifices qui ont été faits pour la construction de la nouvelle voie ferrée, l'on devait obtenir de meilleurs résultats.

CES POURSUITES.

Une surprise pour le public a été le verdict du grand jury dans les poursuites pour libelle intentées par l'hon. premier ministre, M. Greenway, et l'hon. procureur-général, M. Martin, contre M. Luxton, du *Free Press*, et M. Burrows, du *Call.* Dans les trois causes, le jury a trouvé un *no bill.* Après les accusations si directes qui avaient été portées par les deux journaux que nous venons de nommer, le moins que l'on devait attendre c'est que les trois causes iraient devant les petits jurés. Les commentaires n'ont pas manqué, mais nous croyons que les plus intéressants sont ceux que fait le *Free Press*, dans son numéro de lundi, au sujet de ce verdict. Nous donnons quelques phrases. Son article est intitulé :

EFFRAYÉS D'UN PROCÈS.

Les amis du gouvernement ont dit, deux ou trois jours avant, que ce mode d'action (le renvoi des accusés) serait adopté parce que c'était le seul qui restait à MM. Greenway et Martin pour éviter la preuve qui serait sûrement faite au cours du procès. .... Cependant, alors qu'il était peu douteux que le gouvernement désirât arrêter les procédés qui ne faisaient que commencer, personne ajoutait foi à la rumeur que les causes n'iraient point devant les petits jurés.

Mais la rumeur s'est trouvée vraie, à la profonde surprise de tout le monde. La lâcheté coupable de l'homme qui était accusé devant la population de cette province d'être un administrateur des affaires publiques menteur et corrompu était trop pour lui. Il fut forcé par ses partisans en caucus de commencer la poursuite contre la *Free Press*, mais il n'osa pas la laisser passer le grand jury .... Il se savait coupable ; il savait que le *Free Press* pouvait prouver toutes les accusations portées. C'est pour cela que la cause est tombée devant le grand jury.........

N'est-ce pas que c'est un langage assez virulent? Et c'est le plus grand journal libéral de la province qui s'adresse à un premier ministre libéral.

IL VIT ENCORE, CAR L'ANE BRAIT ENCORE.

C'est vrai, ça rime même, mais ça semble peu compréhensible. Qui comprendra jamais la profondeur de ces mystères d'équilibre? Enfin, il faut croire à l'évidence. La semaine dernière, une colonne, non, deux colonnes et plus contre M. LaRivière, *Le Manitoba*, etc., c'est le cas de dire que la tâche de journaliste est un pesant fardeau pour certaines épaules. On prend le métier trop à cœur. Le soin d'éclairer le pays sur les méfaits de leurs anciens amis empêchent ces écrivains de dormir et ils maigrissent ; à voir leur visage s'affilant toujours davantage, on dirait qu'il sont en carême continuel. Mais que leur importe le sacrifice de leur santé? Le pays avant tout!

Pauvre Cyr! Qu'il lui en coûte d'essayer à détruire M. LaRivière. Il est vrai que la partie est par trop inégale.

Pauvre Cyr! Soyons de bon compte une fois. N'est-il pas vrai que vous avez déjà fait autant pour flatter M. LaRivière, ministre, que vous faites aujourd'hui pour déblatérer contre lui? Ignorez-vous donc à ce point vos faits et gestes passés? Vous alléguerez, peut-être, que vous ne connaissiez pas votre homme alors,—soit ; mais lorsque vous avez voulu devenir ministre vous avez tempêté contre lui. Cependant, vous êtes parti pour Chicago tout-à-fait reconcilié, avec le même M. LaRivière, et sur votre *Avenir National*, vous avez publié quelque article à sa louange. Puis, après votre déconfiture là-bas, vous êtes revenu et vous ne laissiez pas de loin encore le même M. LaRivière, tellement que pendant les élections générales de 1886 des gens malintentionnées vous surnommait le chien de LaRivière.

Pauvre Cyr! Vous avez eu tort d'agir comme vous l'avez fait, ça porte encore ces gens malintentionnées et d'autres à dire que votre malice est à son apogée quand un homme est tombé, c'est-à-dire quand un ministre est sorti de charge. Nous avons même entendu dire que vous étiez un de ces êtres tellement minces, politiquement parlant, que la moindre brise qui, d'aventure, vient rider la surface de notre monde politique vous fait girouetter. Vous êtes comme d'autres, n'est-ce pas? hier, vous vous trainiez aux pieds de M. LaRivière, ministre, aujourd'hui, vous adulez M. Prendergast, ministre, et si, demain, quelqu'orage politique amenait un homme nouveau au pouvoir, vous ne perderiez rien de votre souplesse, et de vous aplatir devant le nouveau soleil. Vous n'auriez qu'un désir, paraît-il, le pouvoir, (bien d'autres, d'ailleurs, sont atteints du même mal.) On a même affirmé que dans des intervalles de calme, vous vous exerciez à chanter en sourdine pour qu'au moment opportun, au cas où vos ennemis du jour reviendraient au pouvoir, votre grande voix fût la première à faire résonner les échos de nos vastes prairies, et, de toit en toit, le refrain :

Ce n'était pas la peine, assurément,
De changer de gouvernement !

Avant de finir, pour cette fois, comment se fait-il, pauvre Cyr, que vous preniez plaisir à insulter M. Edouard Bélanger, dans votre dernier chiffon. Pourtant, vous savez qu'il est de cent coudées au dessus de vous, en talents et en connaissances. Vous auriez dû vous taire quand même ça n'aurait été que pour le remercier des leçons de français qu'il vous a données.

Ambition, que d'ingrats tu peux faire!

Au revoir héros de la plume, et puisque nos condoléances n'avaient pas lieu de vous êtes présentées, nous vous souhaitons longue vie.

Pauvre Cyr!

AU FORT WHYTE.

Tout est tranquille sur le théâtre des hostilités, le long de la branche sud-ouest du Pacifique. Les deux partis se sont tenus en présence pendant toute la semaine, et l'infanterie a aussi été stationnée là jusqu'à hier soir.

L'on ne peut savoir au juste ce que le gouvernement a l'intention de faire. Aujourd'hui, l'on est généralement sous l'impression que l'on attendra la décision de la cour suprême qui entendra la cause le 21 courant.

L'hon. Edward Blake sera l'avocat de la Cie du Pacifique, et la province sera représentée par l'hon. Oliver Mowat et M. Dalton McCarthy.

L'ELECTION PRESIDENTIELLE.

C'est mardi, six novembre, qu'a eu lieu aux Etats-Unis l'élection présidentielle. Les dépêches reçues jusqu'à ce jour portent que le candidat républicain, M. Harrison, aurait défait M. Cleveland, le candidat démocrate.

A notre prochain numéro pour plus de détails.

COUR D'ASSISES.

Commencées il y a eu une semaine mardi, les assises se continuent à Winnipeg.

Voici les causes qui ont été entendues et les verdicts qui ont été donnés :

Mack Howes a été acquitté d'une accusation de parjure.

Le grand jury a rendu un *no bill* contre le Dr Grain, de Winnipeg, accusé d'assaut indécent sur une jeune fille.

McKittrick et Velie, accusés de complicité dans le vol des $40,000 de la Banque Union. Les petits jurés ont rapporté un verdict de non-coupable.

James Behan, accusé du meurtre sans préméditation de W. Gingras. Non-coupable.

John Lane. Vol. Coupable.

MM. Luxton et Burrows, accusés de libelle. Les grands jurés n'ont pas trouvé les accusations fondées.

ACTUALITE.

Le recensement scolaire doit se se faire dans chaque arrondissement dans le cours du mois de novembre. Aussitôt fait il doit être renvoyé à M. le surintendant. Les commissaires d'école ne doivent pas attendre au dernier jour du mois pour l'accomplissement de ce devoir, très important à tous les points de vue. M. le surintendant a expédié des blancs à tous les arrondissements ; si, par un accident quelconque, quelques-uns n'en recevaient pas, ils ne doivent pas tarder d'en faire la demande au surintendant.

LETTRE DE L'OUEST.

Prince-Albert, 29 Octobre 1888.

A M. le Directeur du *Manitoba.*

Monsieur.—Le Rév. Père Pâquette, du Lac des Maskegs, est en ville et dit qu'il est tombé bien peu de neige à sa mission, tendis qu'ici nous en avons eu une telle bordée, que malgré la quantité qui est fondue, il en reste encore assez pour nous faire de bons chemins d'hiver. Le Rév. Père parle d'une manière très-élogieuse d'un Monsieur Bourgeois des Trois Rivières et de ses hommes, qui lui ont rendu des services signalés de toutes sortes dans le courant de l'été dernier. Ce Monsieur, envoyé par le gouvernement Fédéral pour arpenter le grand chemin de Carlton au Lac Vert, fut arrêté un certain temps au Lac des Maskegs à cause des maringoins et des taons qui l'empêchait de s'aventurer dans les savanes qui avoisinent le Lac Vert, où ces suceurs de sang étaient si nombreux qu'ils firent mourir quantité d'animaux sauvages. M. Bourgeois employa ce temps à des travaux manuels pour le compte de la mission et des sauvages de cette réserve, en donnant partout le bon exemple, et faisant souhaiter au bon Père Pâquette la visite de pareilles gens à tous les étés.

***

Nos représentants à l'Assemblée Législative du Nord-Ouest sont partis, la semaine dernière, pour Régina. M. Geo. Fisher jr., le candidat élu, quoque non proclamé, de Batoche, s'y rend aussi appelé, dit-on, par les autorités. C'est l'Assemblée Législative comme je le croyais d'abord, qui statuera sur son sort.

***

Depuis 1883, il n'y a pas eu ici de récoltes comme cette année. Tout le grain est venu à parfaite maturité. Mais faute de chemin de fer, rien ne se vend. Voici le prix du grain que les marchands prennent pour solde de compte : blé 60c, avoine 30c, orge 25c. Pour les patates, inutile d'en parler. c'est comme l'année dernière, il y en a tant que personne n'en offre en vente.

BAZAR A SAINTE-AGATHE.

Le bazar de Sainte-Agathe interrompu par le mauvais temps, comme on le sait, est définitivement fixé au 20 et 21 courant. Ces jours-là, il y aura à la station du chemin de fer des voitures pour transporter les personnes qui iront encourager cette fête de la charité.

Nouvelles Religieuses.

—N. T. S. P. le Pape vient de décider qu'il tiendra un consistoire dans le mois de décembre pour préconiser un certain nombre d'évêques et créer des cardinaux :

Dans ce consistoire, S. S. Léon XIII doit prononcer une allocution où il renouvellera ses fermes et constantes revendications des droits de l'Eglise ; ainsi se trouveront confondus les sectaires de toutes sortes qui prétendent faire considérer le voyage de Rome de l'empereur d'Allemagne, comme la sanction des faits accomplis.

—Au Japon, la persécution continue toujours avec la même force contre les missionnaires catholiques.

Les nouvelles de Nagasaki signalent des faits qui ne manquent pas de gravité. Les autorités japonaises ont prescrit à la police de surveiller les Européens parcourant le royaume avec des passeports de voyageurs et résidant au milieu des Japonais.

—La translation des restes de la Vénérable Mère Bourgeois, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal, a eu lieu le lendemain même du jour où M. l'administrateur de l'archidiocèse de Montréal et l'honorable M. le juge Jetté ont autorisé l'exhumation, c'est-à-dire il y a une quinzaine de jours. La translation s'est faite sans aucun éclat, le procès de béatification étant encore pendant à Rome, et la Vénérable Sœur Bourgeois, ne pouvant encore être l'objet d'aucun culte public, et les restes de la Vénérable Marguerite Bourgeois reposent maintenant dans la crypte de l'église de Villa-Maria, maison-mère de la Congrégation, à Montréal.

—D'après les rapports relatifs à l'Eglise catholique, pour l'année 1888, il y a en Angleterre et au Pays de Galles 2,314 prêtres, contre 1,728 en 1875, desservant 1,304 églises, chapelles et missions. En Ecosse, il y a cinq évêques, 314 prêtres, desservant 327 chapelles, églises et missions. On évalue la population catholique en Angleterre et au Pays de Galles, à 1,961,000 ; en Ecosse, à 326,000 ; en Irlande, à 3,961,000 soit un total de 5,641,000.

Choses et Autres.

—MM. J. M. Kirby, de Chute à Blondeau, et Archibald Stewart ont obtenu du gouvernement le contrat pour la construction du prolongement du brise-lames dans le hâvre de Port Arthur, baie du Tonnerre, Lac Supérieur. Le brise-lames, une fois terminé, fera du Port Arthur l'un des plus beaux hâvres de l'Amérique. Le gouvernement, en créant une escale aussi spacieuse et aussi sûre, a en vue de favoriser le commerce du Nord-Ouest, l'une de nos richesses nationales.

—Le nombre total d'immigrants qui ont été enregistrés au bureau d'immigration, depuis le commencement de l'année, est de 32,676. De ce nombre, 4,804 se sont établis dans la province de Québec, 11,588 dans Ontario ; 7,288 dans le Manitoba et la Colombie-Anglaise, et 9,027 ont gagné les Etats-Unis. Pendant le mois de mai, il en est arrivé 18,987 et pendant le mois de janvier, 303. L'argent rapporté par eux, sans compter ceux qui sont allés aux Etats Unis, s'élève à $993,650.

—Il y aura en 1889 trois éclipses de soleil et deux de lune : 1o éclipse totale du soleil, le 1er janvier ; 2o éclipse partielle de lune, le 17 janvier ; 3o éclipse annulaire de soleil, les 27 et 28 juin ; 4o éclipse partielle de lune, le 12 juillet ; 5o éclipse totale de lune, les 21 et 22 décembre.

—Cela peut paraître incroyable, mais enfin on l'annonce. Cet événement extraordinaire est arrivé à Saint-Henri de Mascouche. La femme d'un cultivateur du nom de Onésime Dufort, marié depuis 21 ans, a donné naissance à son trentième enfant, le 18 du mois dernier. Pour une famille, c'est une famille.

SOCIETE CANADIENNE DE STENOGRAPHIE.

La sténographie, cet art si utile et si facile à apprendre, s'impose de plus en plus aujourd'hui dans toutes les conditions dela vie.

Elle s'impose aux étudiants qui désirent faire les meilleures études possibles ; grâce à elle ils peuvent noter le cours du professeur au complet et abréger considérablement leurs travaux de composition, leur laissant ainsi plus de temps pour étudier.

Elle est nécessaire à tout jeune homme qui choisit la carrière commerciale, vu que les patrons donnent maintenant la préférence aux employés connaissant la sténographie.

Les avocats et les notaires épargneraient beaucoup de temps s'ils pouvaient dicter rapidement aux clercs leurs plaidoyers ou actes ; il leur serait donc tout à fait avantageux d'apprendre la sténograghie à leurs employés.

Les pères soucieux de l'avenir de leurs enfants devraint les engager fortement à apprendre la sténographie. Dans notre siècle de concurrence outrée, on ne doit négliger aucune des connaissances pouvant assurer la victoire dans le *struggle-for life* ; et la sténographie est certainement une de ces connaissances.

La sténographie Duployé se recommande surtout par son extrême simplicité de construction, sa facilité d'acquisition et sa grande rapidité. Elle est à la portée de toutes les intelligences et de tous les talents.

La société Canadienne de sténographie fondée spécialement pour vulgariser cet art en Canada, l'enseigne gratuitement à ses membres, par correspondance, et garantit un succès complet. Aussi engageons-nous fortement nos lecteurs à faire partie de cette utile association.

On peut se procurer le prospectus et tous les renseignements nécessaires en s'adressant à M. J. Henri Bertrand, secrétaire de la société, 223 rue Champlain, Montréal.

NAISSANCE.

A Prince-Albert, le 30 septembre, Madame Odilon St-Denis, un fils.

MARIAGE.

A la cathédrale, le 6 courant, par M. le curé Dugas, M. Joseph Lemieux, marchand-épicier, de cette ville, à Melle Albina Leblanc, aussi de cette ville.

DECES.

En cette ville, le 31 octobre dernier, à l'âge de 35 ans, Roger Vandale.

A St. Louis de Langevin, le 22 courant, une petite fille de quelques mois de J.-B. Boucher, jr.

INVITATION SPECIALE !

LES DAMES ET LE PUBLIC DE SAINT-BONIFACE

—— Et des paroisses environnantes ——

Sont cordialement INVITÉS à venir VISITER mon établissement

AVANT DE FAIRE LEURS ACHATS.

—————:o:—————

Chaque Departement est au Complet.

—————:o:—————

J'AI RECU MES NOUVELLES

IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Les Etoffes a Robe sont du dernier gout et du premier choix,

Les ayant choisis moi-même sur les marchés de l'Est.

—————:o:—————

Le Département des Robes et Manteaux est sous l'habile direction de MELLE CLARK, de Toronto.

—————:o:—————

CHOIX ILLIMITE de LAINAGES, ETOFFES A MANTEAUX,

Tweeds, Laines, Flannelles, Châles,

COUVERTES, BAS, GANTS, Etc., Etc.

AUSSI :---UN ASSORTIMENT CONSIDERABLE DE TAPIS, PRELARTS, RIDEAUX, Etc., Etc.

3m.6.9.88

P. A. D'AUTEUIL, 432 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

PERSONNEL.

—

M. Arthur Gauthier, frère de MM. Ernest et Auguste Gauthier, est arrivé à Saint-Boniface lundi avec l'intention de s'y fixer.

—

M. L. J. Arthur Lévêque, du bureau des Sauvages, est parti lundi soir pour Ottawa où il conduit son fils au Collège des RR. PP. Oblats.

—

M. Savard, au service de la Cie du Pacifique, à Winnipeg, est revenu dimanche d'une promenade de quelques semaines en province de Québec.

—

Une nouvelle école vient d'être établie à Edmonton, sous le nom de "l'école catholique romaine séparée de Saint-Joachim No. 7, des Territoires du Nord-Ouest."

A la première assemblée des contribuables le 4 octobre dernier, MM. George Roy, Luke Kelley et Antonio Prince furent élus syndics.

—

Nous sommes heureux de savoir que M. N. Levasseur, de Québec, a été nommé assistant-greffier de la législature du Nord-Ouest.

M. Levasseur est venu au Nord-Ouest en 1885, comme un des capitaines du 9ème bataillon.

Nouvelles d'Europe.

—

—La reine Nathalie a envoyé aux synodes orthodoxes grecs d'Athènes et de Bucharest, au synode de Saint-Pétersbourg et au patriarche de Constantinople une protestation formelle contre le divorce accordé au roi Milan par le métropolitain de Belgrade.

—Des dépêches de Zanzibar mandent que le dernier courrier a apporté des nouvelles de Stanley et de son expédition. Des Arabes ont rencontré l'arrière-garde de son expédition, composée de 30 hommes, à l'ouest d'Albert Nianza. Stanley la précédait de deux jours avec son avant-garde.

Les nouvelles mandent que Stanley et ses hommes ont enduré de grandes souffrances. A cause de l'épaisseur des forêts qu'ils ont dû traverser, ils ne pouvaient faire qu'un mille et un quart par jour. Plusieurs hommes de l'expédition sont morts de fatigue et quarante se sont noyés en traversant la Grande Rivière.

Stanley et ses hommes ont dû livrer batailles à des tribus hostiles pour se procurer des aliments. Stanley jouit d'une bonne santé. On estime à 250 hommes, ce qui lui reste de son expédition.

—Le Pape a nommé les cardinaux Rampolla, Simeoni, Masolli, Jacobini et Aglaridi, pour examiner de nouveau la question de rétablir des relations diplomatiques avec l'Angleterre, dans le but de décider l'extrême limite des concessions qui peuvent être faites par le Vatican.

—Les médecins alsaciens-lorrains viennent d'être avertis qu'à l'avenir ils auront à rédiger leurs ordonnances soit en latin, soit en langue allemande. L'emploi de la lange française pour les ordonnances ne sera plus admis que dans les localités essentiellement françaises. Cette mesure cause un grand mécontentement parmi les médecins.

Chronique Locale.

—La vente des bancs à la cathédrale s'est faite dimanche dernier.

—Pour voitures d'hiver à faire peinturer s'adresser a M. F. Parent.

—Chez F. E. Verge : couvertes blanches $3.50 à $8.00 ; couvertes grises, $1.50 en montant.

—La siciété existant entre MM Williams & Joyal, encanteurs, est dissoute. M. Joyal continue seul les affaires.

—Venant d'arriver chez F. E. Verge un grand lot de cuir rouge, beaudryer jaune, mouton, etc., à bon marché.

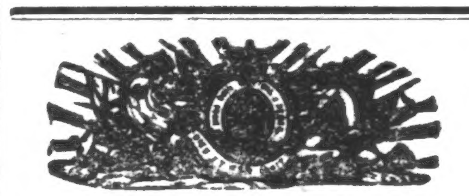
—L'encan qui a eu lieu lundi, dans la salle du conseil, au profit de la société de Saint-Vincent de Paul, a donné la jolie recette de $75.00.

—Pour les claques, pardessus, souliers moux, souliers allemands, fourrures, etc., Allez chez F. E. Verge à l'enseigne, de la botte d'or, Saint Boniface.

—La *Gazette Officielle* annonce la nomination de M. P. A. Taschereau, de Saint-Pierre, comme régistrateur du comté de Carillon, en remplacement de M. L. M. P. Noël.

—Venant d'arriver chez F. E. Verge : 1 caisse flanelle toute laine, 15 cts. la verge ; un lot de châles noirs en drap, valant $4.75 pour $3.00 ; châles en tricot, $2.50 pour $1.75.

—A l'instar de la Cie du Pacifique le chemin de fer Saint Paul, M & M. a organisé une série d'excursions à bon marché. Avis à ceux qui voudraient en profiter. Ces excursions se font le 12, le 20, le 27 novembre, et le 3, le 11 et le 17 décembre Billets à $40 bons pour 60 jour avec privilège d'arrêter. S'adresser à H. G. McMicken, agent à Winnipeg.



Soumissions pour limites de bois dans Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour permis de couper du bois," seront reçues à ce département, jusqu'à mercredi, le 21 novembre prochain, pour permis de couper du bois sur la limite A Est, et la limite A Ouest, sur la rivière Winnipeg, dans la province de Manitoba, contenant en superficie 63.4 milles carrés, plus ou moins.

Un chèque accepté pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis doit accompagner la soumission.

Les conditions auxquelles un permis sera émané, peuvent être obtenues aux bureaux des bois de la Couronne, à Winnipeg.

JOHN R. HALL,
Pour le député ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 23 octobre 1888.
3 ins 8 11 88



AVIS.

Avis est par le présent donné, que demande sera faite au parlement de la Puissance du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer "*Northern Pacific and Manitoba Railway Company*," avec pouvoir de construire et opérer les lignes suivantes de télégraphe et de chemin de fer :

Premièrement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, sur le côté ouest de la Rivière-Rouge jusqu'à un point sur la frontière internationale dans la ou près de la ville de West-Lynne, dans la dite province de Manitoba.

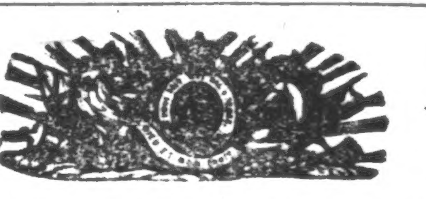
Deuxièmement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, allant à l'ouest jusqu'à la ville de Portage-la-Prairie, dans la dite province.

Troisièmement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la ville de Morris suivant la ligne projetée entre la cité de Winnipeg et la frontière internationale, allant à l'ouest jusqu'au ou jusqu'auprès du cent quatrième parallèle à l'ouest de Greenwich et 49° 20' de latitude nord, dans le district d'Assiniboia.

Quatrièmement :—Une ligne d'un point sur la ligne projetée allant à l'ouest de la ville de Morris, jusqu'à un point dans la ou près de la cité de Brandon, dans la dite province.

Et pour toutes autres fins qui pourront être énumérées dans le dit acte.

HENRY J. DEXTER,
8ins 8.11.88. Solliciteur des requérants.


Soumissions pour permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour permis de couper du bois," seront reçues à ce département, jusqu'à midi, lundi, le 26 novembre 1888, pour permis de couper du bois sur une limite de 50 milles carrés, plus ou moins, sur la rive nord du Lac Manitoba, dans la Province de Manitoba.

Les conditions auxquelles un permis sera accordé peuvent être obtenues à ce département ou au bureau des bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté, payable à l'ordre de celui qui agit comme député ministre de l'intérieur, pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

JOHN R. HALL,
Pour le député ministre de l'Interieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 20 octobre 1888.
3 ins 8 11 88

LIBRAIRIE KEROACK,

Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Livres, papeteries, images, tapisseries objets de piété et de fantaisie, ornements, bronzes et argenteries d'églises, cadres, albums etc., etc. Fourniture de classes et de bureaux.

On sollicite la correspondance pour tout ce qui peut concerner le commerce de Librairie

RICHARD & LECOMTE,

No. 363, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Porte voisine du magasin de MM. Richard & Cie.

Nous avons en mains, à bas prix et à des termes avantageux, un nombre considérable de TERRES AMÉLIORÉES ET NON-AMÉLIORÉES dans tout Manitoba et surtout dans les paroisses françaises.

Ceux qui désirent vendre ou acheter feraient bien de s'adresser à nous. Par nos connaissances du pays et nos relations, nous serons en position d'effectuer des achats ou des ventes avec des facilités qu'ils ne trouveraient pas ailleurs et le public peut compter sur notre zèle à les servir. 1an 3.4.88

T. PELLETIER,

BARBIER - COIFFEUR,

Marchand de Tabac, Fruits, etc.

AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

M. Pelletier a toujours en main un assortiment considérable de cigares de choix, tabacs, cigarettes, fruits, eaux gazeuses, etc., etc. 27.9.88.

LINIMENT GÉNEAU

35 ANS DE SUCCES

MARQUE DE FABRIQUE

Seul Topique remplaçant le *Feu* sans douleur ni chûte du poil. — Guérison rapide et sûre des *Boiteries, Foulures,* Ecarts, Molettes, Vessigons Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, etc.

Phie GÉNEAU, 275, rue St-Honoré, Paris

DRUNKENNESS

Or the Liquor Habit, Positively Cured by Administering Dr. Haines' Golden Specific.

It can be given in a cup of coffee or tea without the knowledge of the person taking it; is absolutely harmless, and will effect a permanent and speedy cure, whether the patient is a moderate drinker or an alcoholic wreck. It has been given in thousands of cases, and in every instance a perfect cure has followed. *It never fails.* The system once impregnated with the Specific, it becomes an utter impossibility for the liquor appetite to exist. For circular and full particulars address GOLDEN SPECIFIC CO., 185 Race St., Cincinnati, O.

CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 23 novembre prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, a partir du 1er janvier prochain :

ARNAUD ET STATION DU CHEMIN DE FER,

trois fois par semaine, distance culculée, $\frac{5}{16}$ de mille.

BRANDON ET PENDENNIS,

une fois par semaine, distance calculée, 20 milles.

BRANDON ET RAPID CITY,

six fois par semaine, distance calculée, 20 milles.

CALGARY ET MOSQUITO CREEK,

une fois par semaine, distance calculée, 56 milles.

ERINVIEW ET STONEWALL,

une fois par semaine, distance calculée, 25 milles

FAIRMADE ET WAPELLA,

une fois par semaine, distance calculée, 16 milles.

FORT McLEOD ET NEW-OXLEY,

une fois par semaine, distance calculée, 28 milles.

STATION DE GRISWOLD ET VIOLA DALE,

une fois par semaine, distance culculée, 42½ milles.

KINISTINO ET PUCKAHN,

tous les quinze jours, distance calculée, 25 milles.

MARLBOROUGH ET MOOSE-JAW.

une fois par semaine, distance calculée, 14 milles.

PRINCE-ALBERT ET PUCKAHN,

une fois par semaine, distance calculée, 23½ milles.

MONTAGNE TORTUE ET STATION DE WHITE-WATER,

trois fois par semaine, distance calculée, 2½ milles.

Des avis imprimés contenant plus d'informations, quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de postes mentionnés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, 15 octobre 1888.
3ins.25.10.88.

CHEMIN DE FER

Minneapolis et Saint-Paul

ET LA CÉLÈBRE

ALBERT LEA ROUTE.

Deux Convois Directs, Quotidiens

DE SAINT-PAUL ET MINNEAPOLIS

A CHICAGO

Sans changement de chars, se raccordant avec tous les rapides de

L'EST et du SUD-EST.

La seule ligne qui fait circuler des trains directs entre

—DES MOINES, IOWA,—

VIA ALBERT LEA ET FORT HODGE.

TRAINS DIRECTS REGULIERS

ENTRE

Minneapolis et Saint-Louis

et les principales cités de la Vallée du Mississipi, ayant à toutes les gares union des raccordements pour tous les points du sud et du sud-ouest.

ECONOMIE de plusieurs heures. La seule ligne qui fasse circuler deux convois directs réguliers, chaque jour, pour KANSAS CITY, Leavenworth et Atchison, se raccordant avec les chemins de fer Union Pacific et Atchison, Topeka et Santa Fé.

Raccordement rapide à toutes les gares de l'Union, avec les convois du St. Paul, Minneapolis et Manitoba, du Northern Pacific, du St. Paul et Duluth, venant et allant vers tous les points du nord et du nord-ouest.

Que l'on n'oublie pas

que les convois du chemin de fer Minneapolis et St. Louis se composent de voitures confortables, de splendides chars-dortoirs et de chars-refectoires somptueux justement célèbres, et de chars à fauteuils inclinés, *Horton Reclining Chair Cars.*

150 LBS. DE BAGAGES ADMIS GRATIS. Prix de passage des plus réduits. Pour indicateurs, billets directs, etc., adressez-vous à l'agent le plus voisin, ou à

S. F. BOYD,
Agent général des billets des passagers,
1no. 12.1.88. Minneapolis, Min.

IMPORTATIONS NOUVELLES ! IMPORTATIONS NOUVELLES ! !

AU BON MARCHÉ !

LE MAGASIN DES FAMILLES !

—————:o:—————

L'assortiment d'automne et d'hiver est maintenant complet dans tous les départements et les PRIX sont plus BAS QUE JAMAIS

MARCHANDISES SECHES, HARDES-FAITES, CHAUSSURES, FOURRURES, ETC., ETC., ETC.

—————:o:—————

Une visite est respectueusement sollicitee.

Au pavillon Francais.

Department des chaussures a la botte d'or.

F. E. VERGE, Proprietaire - Avenue Provencher, St. Boniface.

4m.5.4.88.

AGRICULTURE.

L'ARROSAGE DES FOURRAGES AVEC DE L'EAU SALÉE.

L'expérience démontre que lorsqu'on arrose des fourrages, même de très-mauvaise qualité, avec de l'eau dens laquelle on a fait dissoudre du sel, ils acquièrent une saveur agréable qui provoque l'appétit des animaux.

Les anciens reconnaissent au sel cette propriété remarquable, car ils avaient l'habitude de préparer de la paille qu'ils arrosaient avec de la saumure, qu'ils faisaient sécher, et qu'ils administraient ensuite à leur bétail. Cette paille ainsi préparée se conservaient très longtemps sans prendre de mauvais goût.

On rapporte que dans le Jura, où l'on se livre en grand à la fabrication du fromage, on a l'habitude de saler les herbages que l'on donne à manger aux vaches. Qu'on est parvenu à faire manger à ces animaux des plantes sauvages croissant dans des terrains humides et marécageux, et que l'on a observé qu'une fois que les vaches sont habituées à manger ces mauvaises plantes, elles les consomment ensuite, même sans addition de sel.

MALADIES DES BESTIAUX.

Les maladies des bestiaux, à l'état, domestique, sont en général les résultats de la disposition vicieuse des étables et des écuries, de la mauvaise installation des animaux qui les occupent, d'une alimentation qui ne satisfait pas aux exigences de leur constitution, de l'absence ou de l'insuffisance des soins dont leur domesticité même leur fait un besoin. Les bestiaux ont à souffrir de cet état, d'une manière presque permanente pendant nos longs hivers dans un trop grand nombre de fermes où l'on néglige les soins de bonne hygiène à l'égard des animaux

Ce sont là des vérités banales, mais qui ont le malheur, comme presque toutes les vérités, d'être méconnues ; la plus grande partie des exploitations rurales en fait foi. L'animal veut de l'air pour le jeu régulier de ses poumons, l'un des organes essentiels de la vie ; on le lui refuse, on le lui dispute ou on le lui accorde dans des conditions absolument contraires aux vœux de la nature. Il demande une nourriture variée, suivant sa constitution propre ou la saison rigoureuse de l'hiver dont il doit en quelque sorte subir l'influence ; en général, on le nourrit de paille ou de mauvais foin. Les animaux, lorsqu'ils sont au pâturage, ne reposent pas sur des couches accumulées de litière en fermentation, et qu'elle n'est pas la malpropreté de sa demeure à l'état domestique ?

Que faut-il donc faire, pour éviter un grand nombre de maladies auxquels les animaux sont sujets pendant le temps de leur stabulation ? Dans cette question comme en tout, étudier la nature des lois de la création, tendre au but impérieux qu'elle s'est proposé, y ramener autant que possible les exigences des animaux soumis à la stabulation. Comme application directe, avoir des étables spacieuses dont les planchers supérieurs soient suffisamment élevés au-dessus du sol ; y établir une ventilation intelligente au moyen d'ouvertures pratiquées dans le haut des murs, presque au niveau du plancher, et qu'on règle à volonté ; choisir convenablement la nourriture, ne laisser séjourner les litières que huit ou quinze jours au plus dans les étables ; panser journellement les animaux, et favoriser ainsi les fonctions indispensables de la peau pour l'entretien de la santé.

Tels sont les moyens simples, généraux, recommandés dans tous les bons livres qui traitent de l'agriculture, et que nous nous permettons de rappeler, parce qu'ils ne seront jamais assez connus. S'ils étaient pratiqués partout avec intelligence, c'est-à-dire en les modifiant suivant les circonstances, mais en ne perdant jamais de vue les nécessités premières de la vie, nous ne craindrions pas d'affirmer que nous ne verrions bientôt disparaître ces épidémies qui sont l'effroi des campagnes, ou que tout au moins elles seraient énergiquement combattues par les moyens déjà connus que le cultivateur a en son pouvoir.

—*G. des Campagnes.*